

LA GAZETTE DE VAUNAC



Nouvelle rentrée ! l'automne arrive à grands pas...

New school year! autumn is coming...

Mairie : Ouverture au public : le lundi - mardi - jeudi et vendredi de 09h à 12h.

☎ 05 53 55 03 88

Town Hall: Open to the public: Monday - Tuesday - Thursday and Friday from 9am to 12pm.

☎05 53 55 03 88

Mel: mairie.vaunac@wanadoo.fr

Site: www.vaunac.fr

Les vacances « à part quelques exceptions, sont déjà loin derrière nous !

On a repris le chemin de l'école ou du « boulot » avec plus ou moins d'envie, mais les habitudes ont la vie dure et réapparaissent très vite.

L'automne est là, avec la reprise de la chasse, l'arrivée des champignons. On commence à parler des vacances de Toussaint. Les décorations et articles de Noël s'affichent déjà dans les vitrines des magasins.

La vie, quoi !!!

LE MOT DU MAIRE

Pouvons-nous dire que « la covid 19 » est définitivement derrière nous ? Nous avons tous envie de reprendre une vie sociale, mais en respectant certaines règles : la vaccination y est sûrement pour quelque chose, les chiffres sont là pour nous le prouver. Mais chacun agit en son âme et conscience, dans le respect d'autrui.

Le comité des fêtes nous a ouvert la voie en organisant ses soirées « Jazz - poule au pot » et bientôt son loto. Mais je m'interroge sur cet investissement lourd de quelques bénévoles, lorsque je vois le peu de Vaunacois à ces manifestations. Cela questionne sur les désirs des habitants de notre commune. Pouvons-nous nous contenter d'une vie sans les autres : travail, boulot, dodo ? D'une vie sans voisins où l'on estime que la commune doit satisfaire à nos besoins de services sans pour autant y vivre ou participer à ses activités ? Certains villages l'ont compris, ils sont parfois un lieu de service mais aussi un lieu de vie qui fait sens. Nous récoltons ce que nous semons, faisons de Vaunac non seulement l'endroit où se trouve notre maison mais un cadre de vie agréable pour tous.

Soyons solidaires en ne pensant pas seulement à nous mais aussi à nos voisins. Établissons un dialogue, participons aux animations. Pourquoi pas relancer le club de pétanque, le club de théâtre... Reprenons les fêtes des voisins... Prenons nous en main, le comité des fêtes comporte presque que des personnes âgées (le président toujours dévoué à plus de 80 ans)

Au printemps 2022, le président du Comité des Fêtes appellera les Vaunacois à participer à l'assemblée générale. Ce sera l'occasion de communiquer les envies, et les attentes de chacun.

Notre commune se rajeunie avec l'arrivée de plusieurs couples jeunes. Ce sont eux qui vont redessiner notre village. Ce dernier a des atouts, servons-nous-en, mettons-les en valeurs. Je reste optimiste, le Conseil Municipal sera là pour vous aider.

Nous faisons partie d'une communauté de communes qui, elle aussi a des atouts, qui se prend en charge avec un beau projet de développement, faisons de même à notre niveau.

Le Maire, Jean-Claude JUGE

Holidays "with a few exceptions, are already far behind us!
We went back to school or "work" with more or less desire, but
habits have a hard life and reappear very quickly.

Autumn is here, with the resumption of hunting, the arrival of
mushrooms. We start talking about the holidays of Toussaint.
Christmas decorations and items are already displayed in store
windows.

Life, what !!!

A WORD FROM THE MAYOR

Can we say that "covid 19" is definitely behind us? We all want to resume a social life, but still respecting certain rules: vaccination is surely having an effect, the figures are there to prove it to us. But everyone has the choice to either be vaccinated or not according to their own conscience, with respect for others.

The committee des fêtes led the way by organizing its "Jazz and Poule au pot" evenings and soon its lottery.

But I wonder about the heavy investment by a few volunteers to organise these events, when I see the lack of support at these events.

What do the residents of Vaunac want from the village, and what are they prepared to do for the village in return. We only reap what we sow. Some villages have understood this very well. Let's try to implement this atmosphere into our own village. Let's make Vaunac not only the place where our house is located, but a pleasant living environment for everyone.

Let us show solidarity by not only thinking of ourselves but also of our neighbors.

Let's start talking to one another, be kind to one another and be there for one another. Let's get involved wherever possible in village life. Why not re launch the pétanque club, the theater club... Let's take charge, the committee des fêtes is run by mostly retired volunteers (the devoted president is over 80 years old), maybe time for the younger ones to step up and get involved.

Let 's take part in its general assembly in spring 2022 and let us take the opportunity to be heard, to make proposals. Do the activities offered no longer correspond to your expectations?

I hope the fêtes des voisins will resume soon.

We welcome the arrival of several young couples and families to the village. They are the ones who will re invigorate it. I remain optimistic, the City Council will be there to help you.

We are part of a community of several villages, which also has its strengths, who are planning a beautiful development project, let's do the same for our village.

The Mayor, Jean-Claude JUGE

SALLE DES FÊTES DE VAUNAC

RÈGLEMENT LOCATION

ARTICLE 1 : OBJET

La commune de VAUNAC met à la disposition de l'utilisateur la salle polyvalente dès lors où la location aura été confirmée.

Du matin du..... au matin du.....

ARTICLE 2 : DUREE D'UTILISATION

La durée d'utilisation de la salle est fixée avec l'utilisateur en fonction de ses besoins.

ARTICLE 3 : TARIFS DE LOCATION

Les tarifs de location des salles sont fixés par délibération du Conseil Municipal comme suit.

	1 jour de location	2 jours de location	Du jeudi matin au lundi matin (Forfait mariages)
<u>Forfait Habitants de Vaunac</u> (Usage personnel et privé)	-	100.00 €	150.00 €
<u>Forfait Extérieurs à Vaunac</u> (Excepté pour ascendants et descendants de Vaunacois)	-	200.00 €	250.00 €
Associations municipales	Gratuit	Gratuit	-
Associations extérieures et organismes privés (sans utilisation de la cuisine)	50.00 €	-	-
Associations extérieures (avec utilisation de la cuisine)	80.00 €	-	-
Forfait chauffage	30.00 €	60.00 €	100.00 €
Cautions BATIMENT ET MATERIEL	400.00 €		
Cautions BRUIT	400.00 €		
Vaisselle (Comité des Fêtes)	30.00 €		

- *Les chèques devront être établis à l'ordre du Trésor Public.*

ARTICLE 4 : ASSURANCE

L'utilisateur devra souscrire auprès d'une Compagnie notoirement connue une assurance contre les dommages pour location temporaire de salle à usage privé dans le cadre de sa garantie « Responsabilité Civile » (causés aux voisins et tiers résultant d'un accident, incendie, explosion, action de l'eau). L'attestation sera produite lors du règlement de la location.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'UTILISATION

Il est demandé à l'utilisateur :

- De restituer les locaux (cuisine, salle, sanitaires, scène et annexes) dans l'état de propreté où il les a trouvés à la prise de possession des lieux (balayage et lavage du sol),
- De nettoyer le mobilier et le matériel (tables et chaises),
- De signaler toute casse ou perte de vaisselle,
- De ne rien agraffer sur les tables et les murs,
- De ne pas faire sauter de bouchons de bouteilles dans la partie basse du plafond,
- De respecter les points d'ancrage prévus pour suspendre les décorations,
- De ne pas faire rouler le chariot de stockage des tables sur la piste de danse,
- De porter les ordures ménagères, le tri sélectif et le verre dans les conteneurs prévus à cet effet, en bordure de route communale,

ARTICLE 6 : BRUIT ET RESPECT DU VOISINAGE

- Respectez la quiétude et le sommeil des riverains en évitant l'utilisation de dispositifs bruyants (klaxons, pétards, feu d'artifice...) les cris et le tapage nocturne,
- Limitez la sonorisation de la musique après 22 heures, particulièrement si les portes fenêtres sont ouvertes.

S'il est constaté le dépassement du seuil autorisé en termes de décibels (105 dB) pour une utilisation de la salle en nocturne, la caution de 400 € demandée lors de la prise des clés ne sera pas restituée (délibération n° 2014-47 du 1^{er} décembre 2014).

ARTICLE 7 - CONDITIONS DE SECURITE

POUR TOUS TIRAGES DE FEUX D'ARTIFICE OU FEUX DE BENGALE, UNE AUTORISATION MUNICIPALE EST NECESSAIRE

Les tables de la salle ne doivent pas être sorties.

Des tables tréteaux en bois peuvent être mises à disposition pour l'extérieur sur demande.

A noter : si vous éteignez les spots de la scène, ceux-ci ne se rallumeront qu'après plusieurs minutes

Pendant la durée d'utilisation des locaux, l'utilisateur est responsable du bon ordre dans les salles et du respect du matériel mis à disposition. Il s'engage à respecter et à faire respecter les règles et consignes de sécurité.

En cas d'incidents techniques (pannes électriques, chauffage, eau...), veuillez contacter :

le Maire : Jean-Claude JUGE au 06.30.04.43.86	le 2^{ème} adjoint : Didier MERY au 06.13.67.60.47
le 1^{er} adjoint : Pierre ROUSSEAU au 06.99.43.02.24	le 3^{ème} adjoint : Mallorie CARREAU au 06.50.62.56.06

ARTICLE 8 : ETAT DES LIEUX DE SORTIE

L'utilisateur devra restituer les clés le lendemain de la fin de la location ou, si la mairie est fermée, le jour d'ouverture le plus proche.

Un état des lieux de sortie sera effectué avec la personne responsable de la salle polyvalente.

En cas d'absence de l'utilisateur, l'état des lieux de sortie sera dressé par le secrétariat et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

Les chèques de caution concernant les bâtiments et le matériel ainsi que le bruit seront restitués à l'utilisateur si ce dernier a satisfait aux diverses obligations lui incombant définies aux articles 5 et 6 du présent règlement.

Si des dommages étaient constatés, ils feraient l'objet de réparations prélevées sur le montant de la caution.

Si la cuisine, la salle, les sanitaires, la scène, les annexes et le matériel n'étaient pas rendus dans un état correct, le temps de nettoyage que le personnel communal y consacra sera décompté sur le montant de la caution.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de ce règlement et s'engage à respecter toutes les consignes.

Le Maire, Jean- Claude JUGE

ALCOOL AU VOLANT

En votre qualité d'organisateur d'une manifestation, n'hésitez pas à rappeler à vos invités qu'une consommation excessive d'alcool peut avoir des conséquences dramatiques.

Afin de réduire ces risques, quelques mesures simples peuvent être mises en place : hébergements à proximité, désignation de capitaines de soirée, fourniture d'alcootests...

Nous comptons sur vous

VIVRE À VAUNAC

COMITÉ DES FÊTES

C'était le samedi 11 septembre 2021 à la salle des fêtes..... et cette année, pour changer, nous avons choisi du « Gospel ».

Le groupe GOSPEL FOR YOU, FAMILY a animé la soirée. Ils étaient quatre, trois chanteuses et un chanteur à la voix très grave.



Comme tous les ans, les fans étaient au rendez-vous. 72 personnes munies de leur pass sanitaire ont pu assister au spectacle, et sont reparties enchantées. C'était un spectacle de qualité que le comité des fêtes a pu organiser, grâce aux subventions de la Commune, du Conseil Départemental

et de la Communauté de Communes.

Rendez-vous en septembre 2022, pour une autre aventure de « JAZZ à VAUNAC »

Mais d'ici la fin de l'année, nous avons encore des rendez-vous importants :

- Pour les amateurs de danse et de gastronomie :
RDV le 16 octobre pour la traditionnelle POULE AU POT

- Pour les amateurs de jeux :

RDV le 31 octobre, jour d'halloween, pour un LOTO animé par Jean Marie.



*Pour tous renseignements, contacter : **Michaël Spencer Président du Comité des fêtes au 05 53 52 05 17.***

Dates à retenir :

- ❖ Le 16 octobre - Soirée Poule au pot
- ❖ Le 31 octobre – Loto

TRICOTHEPATCH

Le club de patchwork de Vaunac est de retour après une année d'arrêt.

Nous nous réunissons à nouveau, tous les lundis de 14h à 17h à la salle de la mairie.

Bien sûr, le pass sanitaire est recommandé.

Notre activité principale est le patchwork, mais certaines préfèrent tricoter ou broder.

Nous mettons en commun nos « compétences » et nos idées. C'est surtout un moyen de se retrouver d'échanger et de partager quelques gâteaux.

Si vous voulez vous joindre à nous, ce sera avec plaisir que nous vous accueillerons.

Vous pouvez découvrir nos ouvrages sur notre page Facebook, en copiant le lien suivant :

<https://www.facebook.com/TRICOTHEPATCH>

Pourrons nous organiser un marché de Noël cette année ? Avec le contrôle du pass sanitaire ce sera encore un peu compliqué.

Renseignements : Françoise Riaublanc 06 83 01 58 76

Voici quelques Echantillons de nos ouvrages



LA CHASSE

Depuis des décennies l'ouverture de la chasse a lieu le deuxième dimanche du mois de septembre. Une nouvelle saison vient de débuter le douze de ce mois de septembre.



Pour les nemrods Vaunacois, cette date est actuellement à partager avec une association de randonnées pédestre et VTT, Négrondaise, dont l'itinéraire emprunte environ 60 % de notre territoire cynégétique.

Ce jour-là, en application des mesures de sécurité, notre zone de chasse est amputée d'environ 80% de sa surface pour le tir du grand gibier.

Notre activité se situe de ce

fait sur la partie libre du territoire.

Malgré de nombreuses critiques anti chasse initiées et transportées par des associations « hors sol », la situation décrite démontre que les chasseurs Vaunacois, par un comportement responsable, admettent la nécessité de partager la nature, tout en rappelant que l'action chasse se pratique sur un territoire rural privé, mis en commun à dessein d'une régulation rationnelle du gibier ; ceci hors des voies et zones publiques.

Cette saison, il est à souligner le comportement exemplaire des concurrents Négrondais, contrastant avec un passé récent, où des participants, ne sachant lire et suivre un itinéraire, mais au verbe haut, s'étaient permis des remarques désobligeantes.

L'automne est aussi chéri par les mycologues, plus particulièrement les amateurs de cèpes, dont, pour certains, nous regrettons la discrétion. Si pour la législation en vigueur le champignon est « res propria » (chose du propriétaire) chacun sait qu'en Périgord nous nous arrangeons quelque peu avec cette loi. Donc mesdames, messieurs, ne vous cachez pas et si vous portez une chasuble fluorescente nous vous en remercions d'avance.

Bonne continuation à tous dans vos activités de loisir respectives.

Guy Pigeasson (Président)

& Jean-Pierre Gaillard (vice-président)

L'ÉCOLE : NÉGRONDES/VAUNAC



Procès-verbal 3ème conseil d'école du RPC Négrondes – Vaunac

Juin 2021 –

(Vu la date de ce conseil d'école, certaines infos se retrouvent obsolètes.)

Présents :

Mme Le Pierres
Mme Vilatte
Mme Delord (excusée)
Mme Durand
Mme Decarpentrie
Mme Sees
M. Juge
Mme Carreau
Mme Foussette
Mme Pradines
Mme Pas cad
Mme Bachelard

Invitées :

Mme Bousquet
Mme Giraudet
Mme Vilette

Excusée :

Mme Kadur, inspectrice de l'éducation nationale.

INTRODUCTION :

Remerciements aux personnes présentes, ainsi qu'à Mme Bousquet pour tout le travail qu'elle a effectué en tant qu'enseignante et directrice au sein de l'école.

Elle a en effet obtenu un poste à Trélissac pour l'année à venir, Mme Giraudet a obtenu son poste et Mme Le Piérres, la direction.

1. Bilan du confinement et vote des horaires

Cette année, le confinement n'a concerné que la semaine de 3 jours précédant les vacances de printemps. Du coup, les enseignantes ont réagi très vite, préparant le travail pour les élèves qui ont pu tous repartir le vendredi soir avec le travail pour trois jours, photocopies et manuels compris. Contrairement à l'année passée, aucun effet négatif n'a été relevé.

La situation sanitaire nous a obligé à adapter les horaires de l'école afin de limiter, voire d'éviter le brassage des élèves.

Maternelles	CP/CE1	CE2/CM1/CM
8h40-11h30	8h50-12h20	8h40-11h30
12h50-16h10	13h40-16h20	12h50-16h10

➤ Vote de ces nouveaux horaires : ils sont acceptés à l'unanimité.

Nous ne pouvons pas encore nous prononcer sur les horaires de rentrée. Pour l'instant, nous conservons ceux-ci. En cas de modification, l'information sera donnée aux parents, peut-être par courrier électronique si celle-ci nous est donnée pendant les vacances. Un calendrier scolaire a été envoyé, cependant nous avons eu comme consigne de ne pas le distribuer car il y avait un doute concernant une date de rentrée après vacances.

Il est d'ores et déjà prévu que le vendredi 27 mai 2022 soit non travaillé (« pont de l'ascension »)

2. Effectifs et répartition prévue pour la rentrée scolaire 2021/2022

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
6	10(-1+2)	7	5(-1+1)	9(+1)	9(-1+2)	8(+1)	5	60

Soit une moyenne de 20

Une famille arrive : 1CE1 – 1 CM1 – MS

En réalité la répartition sera la suivante :

PS-MS-GS : 23 élèves avec Mme Le Piérres

CP-CE : 15 élèves avec Mme Vilatte

CE2 – CM1-CM2 : 22 élèves avec Mme Giraudet

Les faibles effectifs de la classe de CP-CE1 découlent des consignes nationales qui demandent de privilégier les apprentissages fondamentaux. D'autant plus que les effectifs des autres classes restent corrects.

Concernant l'année à venir, Mme Le Piérres continuera à enseigner dans la classe des CP/CE1 le chant et la musique, pendant que Mme Vilatte gèrera des ateliers en maternelle.

Organisation de la rentrée en maternelle :

Si les conditions sanitaires ne permettent pas à tous les parents d'accéder à la classe, la priorité sera faite aux parents des nouveaux élèves. Ils seront informés pendant les vacances qu'une entrée échelonnée au moment de l'accueil leur sera proposée. Les autres élèves seront accueillis au portail comme cette année.

3. Nouvelles démarches pour les élections des représentants de parents d'élèves

Partant du constat que ces dernières années, aucun parent ne s'est déplacé pour voter au bureau de vote installé à l'école, nous vous informons de notre décision de n'utiliser dorénavant que **le vote par correspondance**.

Afin d'organiser les futures élections qui auront lieu en octobre 2021, il est proposé de mettre en place dès à présent la **commission électorale** qui aura pour rôle de préparer le matériel de vote et d'être présente lors du dépouillement.

Elle est constituée de la directrice, d'au moins un professeur d'école et de deux parents élus.

Mme Le Piérres demande à l'assemblée s'il y a des volontaires : Mme Vilatte, Mme Pascaud, Mme Pradines.

4. Prise en charge des élèves en difficulté

Durant cette période, les enseignantes ont fait le point avec les parents des élèves en difficultés afin de préciser les aides mises en place ou à mettre en place.

Des réunions très régulières ont été mises en place afin de les rassurer. Concernant un élève de CE2, un décroisement pour les matières fondamentales (français et mathématiques) est prévu tous les matins pour l'année à venir si les conditions sanitaires le permettent.

Plusieurs équipes éducatives ont eu lieu en compagnie de la psychologue scolaire et de l'infirmière scolaire afin de trouver des solutions à des situations délicates.

C'est parfois un travail de longue haleine pour impliquer les parents dans des demandes d'aides de spécialistes.

Difficultés pour avoir des rendez-vous en orthophonie.

Des orthophonistes s'installent à Sorges et Savignac Les Eglises.

La commission de liaison **Ecole/collège** a eu lieu le mardi 22 juin en présence de Mmes Durand et Le Piérres.

C'est l'occasion d'échanger au sujet des élèves de CM2 avec le collège de Thiviers afin de répartir les élèves dans les classes de manière harmonieuse et de les prendre en charge dès la rentrée.

MAT (Maître d'accueil temporaire)

Mme Vilatte sera maîtresse d'accueil dès la rentrée prochaine. Elle accueillera ainsi plusieurs fois par an des étudiants en préparation au concours de professeur des écoles.

5. Suivi des projets pédagogiques

La covid-19 et le protocole sanitaire ont été des freins dans la mise en place des projets

▪ En cycle 1 :

- Le projet **théâtre** a eu lieu tout au long de l'année. Les élèves se sont entraînés avec Boucle d'or et les trois ours, Roule galette et Bon appétit Monsieur Lapin.

Ne pouvant proposer de représentation aux parents, Mme Le Piérres avait prévu de filmer les élèves et de déposer le film sur le site de la Circonscription après avoir demandé l'autorisation de diffuser de l'image aux parents. Cependant, elle a dû annuler car elle a été absente du 14 au 25 juin, du fait du stage de direction qu'elle a suivi.

- Projet **jardin partagé en permaculture** avec la commune et la cantine. Les enfants ont semé, planté, désherbé, paillé... et se sont beaucoup investis dans l'entretien des différents jardins. Après discussion avec le personnel de cantine, des pommes de terre et des cucurbitacées ont été plantées dans le jardin à côté de la garderie pour être cuisinées à la prochaine rentrée (en lien avec les activités cuisine...). Les parents et habitants se sont également investis dans le projet, en apportant des graines dans la grainothèque.
- Projet **épouvantail** en lien avec la commune, les enfants de maternelle ont créé leur propre épouvantail et ont fait une promenade dans le village pour choisir ceux pour lesquels ils ont voté.
15 épouvantails ont été exposés, 161 personnes ont voté.

Une liaison **GS/CP** va être organisée le vendredi 2 juillet en tenant compte des consignes sanitaires : la solution qui a été trouvée est de faire venir les élèves de 13h à 13h30 après la désinfection et sans présence des autres élèves. Ce moment est à conserver car il permet de rassurer les élèves en démystifiant le CP, de leur présenter la classe et les outils utilisés.

▪ En cycle 2 :

- Projet de **la rédaction du livre** avec un auteur sur deux ans est terminé. L'auteur est intervenu 4 fois en tout en présence des enfants avec deux réunions supplémentaires avec Mme Vilatte. L'école de St Martin de Fressengeas travaille sur l'illustration du livre. Il sera édité en Français/anglais, pour le salon du livre de Lempzours qui se tiendra début octobre. Le bilan de ce travail de longue haleine est très positif : les élèves se sont beaucoup investis, même dans la réécriture.

La visite de Lempzours repoussée à plusieurs reprises : avis de tempête (année 2019/2020) et contrainte sanitaire (2020/2021) est prévue pour l'année prochaine avant le week-end du salon du livre si les conditions le permettent. Dernière visite de l'auteur le 15 juin 2021.

-Projet **jardin** également avec les maternelles.

Les classes de maternelle et CP/CE1 ont pu finaliser leur projet « jardin » par une sortie le 16 juin au jardin de l'imaginaire de Terrasson, couplée par la visite de la chocolaterie Bovetti, en lien avec la semaine du goût du premier trimestre.

▪ En cycle 3.

- Projet **d'éducation artistique et culturel** : les métiers d'arts et du design. Suite à l'intervention d'une abat-jouriste, les élèves ont tous réalisé un photophore. Ils ont beaucoup apprécié de réaliser un travail manuel. Exposition prévue mais annulée.
- Projet **golf** : suite au cycle de pratique du golf, une sortie a eu lieu le 15 mars au domaine d'Essendiéras avec, le matin, des ateliers, et l'après-midi, un tournoi. Le transport de cette sortie a été pris en charge par la coopérative.
- Des intervenants pour le basket et le foot ont été demandés pour l'année prochaine.
- Les CE2/CM1 et CM2 se joignent au projet « jardin partagé » en 2021/2022.

L'infirmière scolaire de secteur est intervenue les 4 et 11 mars dans chacune des classes pour traiter de **l'hygiène corporelle** ainsi que des **accidents domestiques**.

6. Bilan des exercices de sécurité

Le 8 mai a été réalisé le 3^{ème} exercice de PPMS (plan particulier de mise en sûreté des personnes) avec fuite. Tout s'est très bien déroulé, les élèves de la classe de Mme Durand se sont rendus au lieu de rendez-vous, sans panique cette fois-ci. C'était même un peu lent...

Aucun incident porté au DUER (document unique d'évaluation des risques). Aucune fiche dans le registre RSST (registre Santé et Sécurité au travail).

7. Plan numérique

Suite à une offre de la part du gouvernement, nous avons déposé un dossier afin d'étoffer nos classes de matériel numérique. Cette demande de subvention s'est faite conjointement avec la mairie au mois de mars et nous venons d'apprendre qu'elle avait été acceptée. Il s'agit en fait d'une commande de 2 VPI (Vidéo Projecteurs) pour les classes de CP/CE1 et CE2/CM, accompagnés d'ordinateurs (+1 pour le bureau de direction) et de leur installation. Sur cet ensemble de matériel, l'aide de l'Etat se monte à 70%. Il a également été possible, avec l'accord de la mairie, que les classes se dotent chacune d'un CD Rom de géographie avec une prise en charge de 50% cette fois -ci. Nous tenons à remercier chaleureusement la commune qui a bien voulu faire cet effort financier pour l'école. Le dossier a été accepté et suit son cours.

8. Présentation des comptes

Madame Le Piérres, trésorière de l'amicale Laïque Section Ecole présente les comptes. 4806,97 € en début d'année. Solde au 31/07/2021 : 1984,03 € en fin d'année.

9. Questions remontées aux déléguées des parents d'élèves

a. « Quels sont les critères exacts de taille de short autorisée ? »

Effectivement, depuis maintenant 2 ans, apparaît dans le règlement intérieur de l'école que « Les enfants ne se présenteront pas dans des tenues inadaptées telles que shorts, jupes ou robes trop courts ». Ce règlement, voté en conseil d'école a été envoyé à chaque parent qui en a pris connaissance. Je tiens à rappeler que les élèves viennent à l'école pour travailler et que, par conséquent, leur tenue vestimentaire ne sera pas la même que lorsqu'ils se rendent au Centre de Loisir par exemple. Aucune taille n'est bien entendu précisée, puisque celle-ci dépend de la taille de l'enfant. Il me paraît cependant évident que c'est aux enseignantes de juger si le vêtement est trop court ou non. Cependant, afin d'être plus précises, nous ajouterons l'année prochaine dans le règlement de l'école que le vêtement ne doit pas être au-dessus de la mi-cuisse. Le vote de cette modification se fera au cours du 1^{er} conseil d'école 2021/2022. Des parents proposent de n'autoriser que le port du bermuda afin que ce soit plus clair et Mme Pascaud propose de faire passer l'information par un dessin.

b. « Est-ce normal que sur la pause méridienne, les enfants écoutent du RAP avec des mots vulgaires, diffusé par l'animateur ? »

Mme le Maire prend la parole : La personne a choisi une playlist qu'il passe au centre, il va être vigilant. Cependant, les parents d'élèves spécifient que depuis que cette personne est là, il n'y a plus de problèmes de violence et les enfants sont mieux. C'est une personne sérieuse, surtout sur qui l'on peut compter, notamment, en classe. Depuis son arrivée à l'école, les enfants sont ravis de passer la pause méridienne en sa compagnie.

c. « Les enfants sont jugés par leur tenue vestimentaire par le personnel de la cantine « qui déclare : « Ton T-shirt est moche », « Ce pantalon ne te va pas du tout »

Mme le Maire et la conseillère aux Affaires Scolaires prennent la parole : Les personnes à la cantine ne font pas ce genre de réflexion. Il sera demandé ayant remonté le problème de se rapprocher de Mme le Maire pour en discuter.

d. « Que doivent faire les cantinières quand ils répondent, hurlent ou lancent la nourriture ?

Il est proposé de faire convoquer les familles concernées par le maire ou d'enlever des points sur le permis, éventuellement de faire faire des petites tâches aux élèves concernés si c'est autorisé.

Les parents délégués : - Depuis 1 an, les enfants trouvent que les menus de la cantine sont vraiment bons. - Les enfants ont toujours été rassurés malgré l'organisation COVID mise en place. - A Négrondes que ce soit le personnel de mairie ou les enseignants tout le monde a fait en sorte que les enfants se sentent bien et soient en sécurité. Les enfants vont à l'école avec plaisir. Le protocole sanitaire est parfaitement respecté, les parents apprécient.

10. Divers

- Nous tenons sincèrement à remercier Mmes Decarpentrie, Sees et Foussette pour leur disponibilité et leur implication dans l'aide à la surveillance bénévole tous les jours de midi à 13h30 en maternelle.
- Nous remercions chaleureusement les employés communaux pour les graines d'engrais verts qu'ils nous ont données à l'automne, la couverture végétale qu'ils ont mise sur certaines parcelles, leurs conseils et leur réactivité quant aux travaux demandés.
- Un GRAND merci à Alice, notre Service Civique qui a été d'une grande aide auprès des élèves de CP/CE1 et CE2/CM.
- La kermesse et le spectacle de fin d'année n'ont une fois de plus pas pu avoir lieu car les contraintes sanitaires n'ont été allégées que tardivement et pas suffisamment et il est impossible de proposer une chorale de chanteurs avec masque, ainsi que du théâtre
- Pour la rentrée prochaine, n'ayant pas de renseignements, nous repartons sur les horaires spécifiques Covid. Au cas où le protocole soit allégé durant les vacances et que l'on puisse reprendre les horaires traditionnels avec seulement 2 services de cantine, les parents seraient informés par mail.
- La réfection du plafond des classes de CP/CE1 et CE2/CM est toujours d'actualité et prévue pour les grandes vacances.
- L'opération « Etiquettes » demandées l'année dernière a été proposée aux parents, mi-mai, leur laissant ainsi le temps de s'inscrire, malheureusement, elle a dû être annulée car seulement 3 commandes avaient été passées et il en fallait 30 minimum.

Proposition de Mme Pradines : Florence Minier peut présenter des jeux de société aux familles de l'école qui le souhaitent et 10% des achats seraient reversés à l'école.

Réponse : Cela semble délicat car cela reviendrait à faire de la promotion commerciale, ce qui est tout à fait interdit.

Présidente

Mme Le Pierrès



Secrétaire de séance

Mme Vilatte



Fin de l'année scolaire 2020/2021 et de merveilleux souvenirs.

Sortie des enfants de la maternelle. Visite des jardins de l'imaginaire et surtout... de la chocolaterie de Terrasson.



Et voilà, les vacances sont déjà finies (qu'est-ce que ça passe vite !) et il faut déjà reprendre le chemin de l'école. C'est d'ailleurs avec beaucoup d'enthousiasme et de courage que les petits nouveaux font leur rentrée (il faut laisser papa et maman et ce n'est pas une petite affaire !).



Petit mot « bien mérité » d'une FAN....

L'année passée, marquée par la covid a été longue et douloureuse. Il a fallu dans l'urgence s'organiser, et c'est comme ça que j'ai pu partager du temps dans cette école de Négrondes.

J'ai pu y apprécier le dévouement, le professionnalisme, la créativité et ce fort sentiment d'humanité venant de tout le personnel.

Une équipe solidaire prête à relever tous les défis : qu'ils soient enseignants, ATSEM, animateurs, agents techniques (à l'entretien, au service, à la cuisine...), j'espère n'oublier personne.

Tout cela chapeauté par la mairie de Négrondes attentive à tout ce qui touche à son école et le soutien impliqué de notre commune.

Des locaux agréables et très bien équipés attendent les enfants, jugez-en par vous-même. (*Viviane Foussette*)



« La vie, c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre »

(*Albert Einstein*)

LE JARDIN

DÉSHERBAGE, nouvelle réglementation – article L.253-1

- ❖ **Au 1^{er} juillet 2022, la réglementation concernant l'usage des produits phytopharmaceutiques va se durcir pour limiter leur usage dans les lieux de vie.**
- ❖ **L'interdiction va ainsi s'étendre à davantage de zones non agricoles constituant des zones d'habitation et autres lieux de vie, par exemple :**
 - ☞ les parcs et jardins privés
 - ☞ les jardins copropriétés
 - ☞ les résidences hôtelières
 - ☞ les campings
 - ☞ les jardins familiaux
 - ☞ les parcs d'attractions
 - ☞ les zones commerciales
 - ☞ les lieux de travail
 - ☞ les établissements d'enseignement
 - ☞ les établissements de santé
 - ☞ les cimetières



LUTTE CONTRE L'AMBROISIE A FEUILLES D'ARMOISE EN NOUVELLE AQUITAINE

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord introduite en France en 1863 suite à un mélange accidentel avec des graines de trèfles. Elle est présente dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine en particulier en Deux Sèvres, en Charente, en Dordogne et en Lot-et-Garonne avec un front de colonisation partant du Nord vers le Sud.

Comment la reconnaître ?

Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2 m de haut. Les feuilles (a) sont profondément découpées, vertes de chaque côté. Elles sont insérées par deux au même niveau et en face à face à la base de la tige. En remontant le long de la tige, elles s'insèrent à des niveaux différents. La tige (b) est velue, striée, verte à rougeâtre à partir de juillet et ramifiée. Les fleurs mâles (c) jaunes/vertes, sont disposées en grappe à l'extrémité de la tige, au-dessus des fleurs femelles plus discrètes. La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule (d) composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.



Sources images : (a), (c), (d) www.ambrosie.info.fr; (b) CBNSA

Pourquoi lutter contre cette espèce ?

- **Impact sanitaire**

Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

- **Impact économique**

Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambroisie représentent des sommes importantes. De plus, l'Ambroisie est une adventice, qui de par son cycle de vie, concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol, de la même famille botanique, est la plus touchée. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

- **Impact environnemental**

L'Ambroisie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol. Peu compétitive, l'Ambroisie va surtout empêcher le développement de végétaux ayant un cycle biologique synchrone avec le sien comme certaines espèces cultivées. Elle se trouve dans ou à proximité des cultures, des friches, des chantiers, en bord des chemins, des axes routiers et ferroviaires et plus rarement sur les berges des cours d'eau.

Comment agir ?

Les actions de gestion de l'Ambroisie à mettre en place dépendent de la période d'intervention, du type de milieu, de la superficie de la zone envahie, des contraintes financières, réglementaires, humaines et matérielles.

- **Les actions préventives**

- Couvrir les sols nus ou perturbés par un couvert végétal, du paillis, des aménagements paysagers, un géotextile....
- Eviter d'importer et d'exporter de la terre provenant de sites contaminés.
- Utiliser des graines pour les oiseaux, pour les jachères fleuries ou pour les cultures seulement si leur origine est tracée.
- Tenir compte du cycle de l'Ambroisie dans le calendrier des travaux publics, de construction de bâtiments, agricoles, forestiers, etc., afin d'éviter les sols nus ou non couverts au printemps.

- **Les actions curatives**

- L'arrachage manuel de la plante entière, racines comprises, est préconisé pour de petites surfaces infestées avant la floraison (soit avant mi-juillet). L'arrachage manuel après floraison est déconseillé à cause des risques d'allergie. De plus, l'apparition du pollen rend plus compliqué l'arrachage puisqu'il impose le port d'un masque en plus des gants. Cette méthode reste la plus efficace.
- La fauche ou la tonte sont des techniques rapides, intéressantes pour de grandes surfaces ou pour des linéaires. Si la population d'Ambroisie est majoritaire, une coupe à 2 à 5 cm sera réalisée. Dans le cas contraire, une coupe à 10 cm favorisera la concurrence des autres espèces présentes.

Une première coupe est recommandée à minima avant la floraison des fleurs mâles et les émissions de pollen soit avant la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde coupe au plus tard la première semaine de septembre avant la grenaison.

- L'utilisation de désherbants chimiques est à éviter. Ils détruisent le couvert végétal favorisant ainsi la croissance de l'Ambroisie. Ils sont une source de pollution et peuvent avoir un impact sur la santé. La répétition des traitements peut entraîner des résistances de l'Ambroisie aux herbicides les rendant inefficaces. Elle va s'adapter en modifiant son patrimoine génétique pour pouvoir les tolérer.

- **Les précautions générales**

- Les personnes dont l'allergie à l'Ambroisie est avérée ne doivent pas participer aux actions de gestion.

- Protégez-vous en portant au minimum des gants lors de l'arrachage.

- Nettoyer les vêtements, les chaussures, le matériel et les engins utilisés à la fin de chaque opération de gestion.

- Jusqu'à mi-juillet, les déchets d'arrachage peuvent être compostés en l'absence de pollens et de semences (<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambroisie-info/espace-professionnels/article/que-faire-des-dechets>). Après la grenaison, les déchets devront être laissés sur place. L'incinération n'est autorisée que sur dérogation.

- Au-delà de la mi-août, les interventions sont déconseillées car elles favoriseraient la dispersion du pollen et des graines.

Pour signaler la présence d'ambroisie :

<http://www.signalement-ambroisie.fr/>

Pour plus de renseignements :



Gaëlle GUYOT

Chargée d'études Santé/Environnement

✉ gaelle.guyot@fredon-na.fr

☎ 06 75 06 62 39

☎ 05 57 01 37 18

📍 **Site de Villenave-d'Ornon**
71 Avenue Edouard Bourlaux CS 20032
3882 VILLENAVE D'ORNON

Pierre ROUSSEAU

Contact 24800 - Vaunac

☎ 06 99 43 02 24

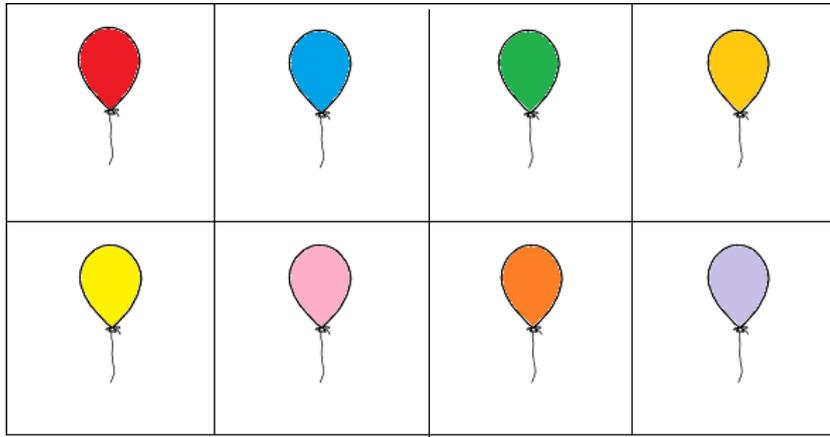
Mèl : pierousseau@yahoo.fr

FREDON Nouvelle-Aquitaine est financée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour conseiller les communes dans le repérage et la lutte contre les ambrosies.

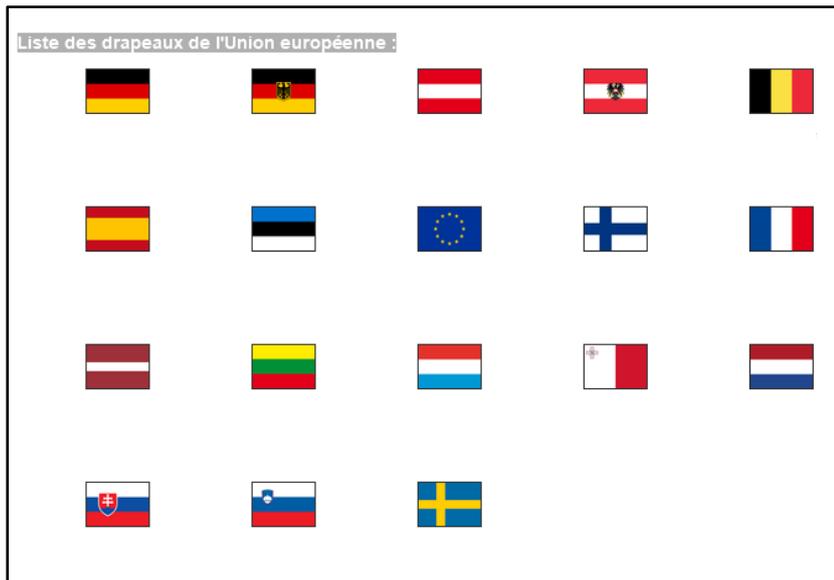
JEUX

Bonne Place.

Observez ces ballons 45 secondes, puis allez à la page suivante.

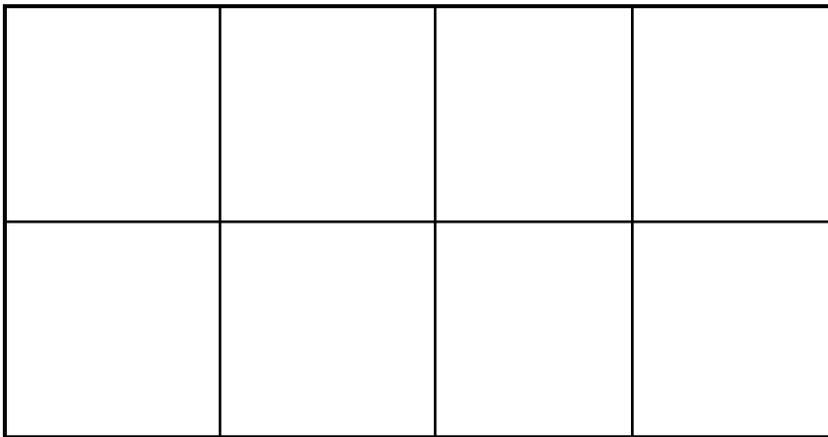


Les drapeaux de l'Union Européenne : A quel pays appartient chacun de ces drapeaux ? Vous trouverez les réponses à la page suivante (allez ne trichez pas !)



JEUX (suite)

Remettez en dessinant chaque ballon à sa place (soit en le dessinant de la bonne couleur soit en inscrivant la couleur correspondante).



Petit rappel

Couleur des ballons :

rose

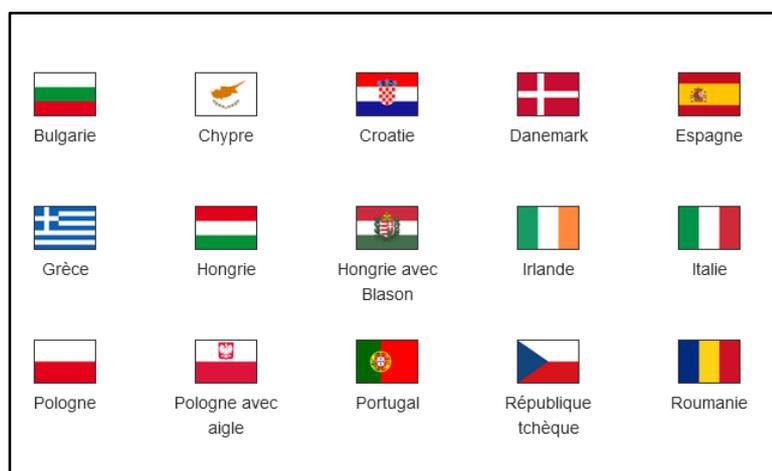
vert – orange –

or – mauve –

rouge – jaune

bleu

Les drapeaux de l'Union Européenne (Solution).



L'adressage arrive....

Dès le 11 octobre 2021 vous pourrez venir en mairie chercher votre numéro et votre attestation d'adressage, le lundi – mardi-vendredi matin aux heures d'ouverture de celle-ci.

Une lettre va vous être adressée dans les prochains jours vous donnant toutes les instructions nécessaires, pour la pose et pour les démarches que vous aurez à effectuer.

Par contre, nous avons des problèmes d'approvisionnement quant aux supports de plaque de rue (poteaux). Ceux-ci seront posés dès réception du matériel.



Connaissez-vous le C.A.U.E ?

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la DORDOGNE

Cet organisme d'information, de formation et de conseil du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement a été créé en septembre 1978 à l'initiative du Conseil départemental.

Ses quatre principales missions sont :

- **Conseiller**
 - Les particuliers pour tous projets liés à leur cadre de vie : construction, rénovation, jardins, économie d'énergie,
 - Les collectivités pour leurs projets d'aménagement du territoire, documents d'urbanisme, environnement et développement durable.
- **Sensibiliser**
 - Tous les publics sur les enjeux du cadre de vie et de l'aménagement, sur la qualité de l'architecture et du paysage, par le biais de conférences, d'expositions et la participation à différentes manifestations.
 - Le public scolaire par le biais d'animations, d'ateliers et de parcours sur les thématiques de l'architecture, du paysage et du petit patrimoine de pays.
- **Former**
 - Les élus locaux et les services techniques, les acteurs du cadre de vie et les professionnels sur l'ensemble des domaines de l'urbanisme et sur les questions de développement durable dans l'architecture, le paysage et l'environnement.
- **Informier**
 - L'ensemble des acteurs du cadre de vie sur la qualité de l'architecture et du paysage, les dispositions applicables à leurs projets, les techniques de construction, les ressources disponibles au CAUE.

Pour les particuliers, sa mission première est de fournir un conseil indépendant, neutre et gratuit. Ce conseil est assuré par une équipe pluridisciplinaire d'architectes, paysagistes, urbanistes et conseillers Info Energie pour vous accompagner en amont de vos projets de construction, d'extension ou de rénovation et du dépôt de l'autorisation d'urbanisme. Ces conseillers sont aussi là pour vous guider dans les démarches réglementaires et administratives.

Vous pouvez contacter l'organisme à l'adresse suivante :

Espace culturel François Mitterrand
2 place Hoche
24 000 Périgueux

- Par téléphone : 05 53 08 37 13
- Par courriel : courriel@cauedordogne.com

Vous trouverez, en Mairie ou au siège de la Communauté des Communes Périgord-Limousin, un guide pour vous aider à réaliser votre projet et à l'intégrer dans le paysage de votre territoire ainsi que plusieurs dépliants d'information. De plus, je vous invite à consulter, sans modération, la version web du guide : **album-des-territoires.cauedordogne.com**

PROPRIÉTAIRES DE LOGEMENTS - AIDE FINANCIÈRE AUX TRAVAUX



Quels types de travaux peuvent être subventionnés dans le cadre du programme HAPPY HABITAT ?

Travaux de mise aux normes

Travaux d'économies d'énergie

Travaux liés au maintien à domicile

Accession à la propriété

Ravalement de façades

Devantures commerciales



Vos interlocuteurs :

SOLIHA Dordogne Périgord :
Une équipe professionnelle à votre écoute pour vous aider dans vos démarches

HAPPY HABITAT
05 33 12 01 17
contact@happyhabitat.fr
www.happyhabitat.fr

Un conseiller municipal est référent dans chaque commune, il peut également vous aider. N'hésitez pas à le contacter

Carreau Mallorie
☎ 06 50 62 56 06
mèl : lalyettom2475@gmail.com



Opération portée par les Communautés de communes Périgord-Limousin et Isle-Loue-Auvézère en Périgord.



Plus d'infos : www.happyhabitat.fr

 Happy Habitat



Qu'est-ce que le PLUi ?

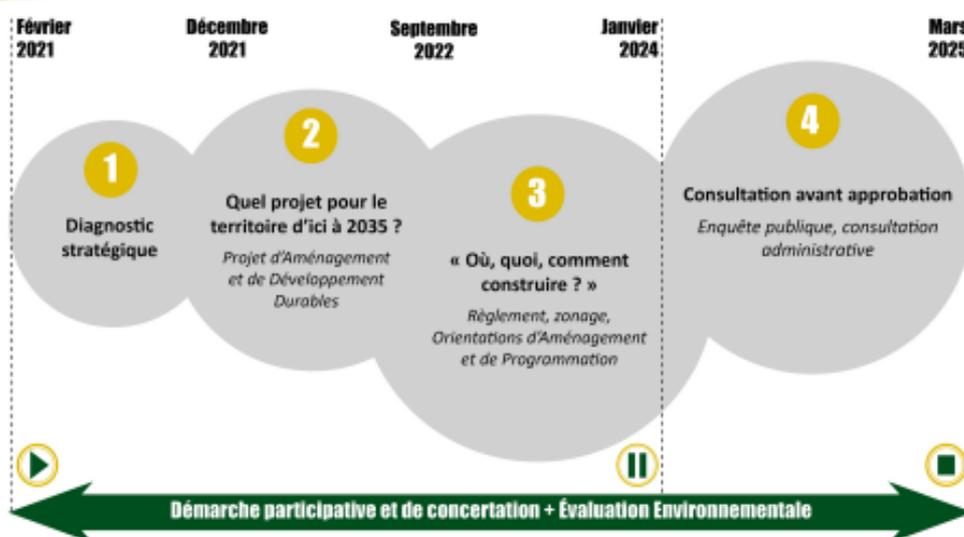
La Communauté de communes Périgord-Limousin a lancé l'élaboration de son **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** en début d'année 2021. Cela suppose de **s'interroger sur le développement du territoire d'ici à 2035**.

En plus d'être un document réglementaire qui définira les règles d'occupation des sols (zones constructibles à vocation d'habitat, d'économie, de tourisme, les zones agricoles, naturelles et forestières...), **le PLUi veille à mettre en place des leviers de redynamisation du territoire**.

Envisager l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale est pertinent dès lors que la vie locale s'exerce en dehors des simples limites communales (activités commerciales et économiques, récréatives, culturelles, emplois, scolarité...)

Une fois approuvé en 2025, le PLUi viendra remplacer les documents d'urbanisme communaux actuels en un document unique, afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente.

Les étapes du PLUi



Comment y participer ?

- **Registre PLUi** : pour noter vos observations et suggestions dans chaque mairie et au siège de la Communauté de Communes
- **Adresse mail spécifique** : plui@perigord-limousin.fr
- **Réunions publiques** à chaque étape de l'élaboration du PLUi pour rendre compte et échanger au fur et à mesure
- **Ateliers thématiques** et/ou par secteur pour co-construire le document
- **Soirées-débat** pour aborder des sujets de société à intégrer au PLUi
- **Site internet** : www.perigord-limousin.fr / Retrouvez toutes les actualités du PLUi rubrique « Projets et Réalisations »

+ d'infos

Communauté de communes Périgord-Limousin
3 place de la République / 24800 THIVIERS
Karine Pouyadou / 06 30 55 42 99 / plui@perigord-limousin.fr
www.perigord-limousin.fr (Rubrique Projets et Réalisations)

INFOS DIVERSES

LES ESCARGOTS DU PÉRIGORD

Par l'intermédiaire de Nicolas, Nos escargots ont quitté l'exploitation des Fouquet de Vaunac où ils vivaient depuis une trentaine d'années pour poser leurs parcs d'élevage sur Négrondes mais l'exploitation se situe à Cambade sur la commune de Cognac sur l'Isle à environ 1 km 500 de leur ancienne demeure.

Vous y trouverez une boutique et une salle d'accueil.

Nos escargots frais ou cuisinés
pavaneront sur les marchés de Thiviers,
Excideuil et Brantôme.

Tél : 06 81 16 32 90

Mèl : n.desgraupes@gmail.com



LES GÎTES DE VAUNAC

➤ Gîte de BOS ROBERT

Catherine et Christopher Ferrier
213 Chemin des Marcassins
24800 Vaunac

☎ 07 68 84 88 84

Contact : La Grange Vaunac sur Messenger

Mèl : lagrangevaunac2020@yahoo.com

www.airbnb.com/rooms/43964818

➤ Gîtes de BOSVERDU

Cath Hall
Bos verdu
24800 – Vaunac

☎ 06 18 39 69 92

Mèl : cath.hall@hotmail.com

<https://abnb.me/3vwZ3aofkbb>

<https://abnb.me/xX6h8dzfkkb>

➤ Gîtes des GUEZOUX

Karina et Marc Picornell Caudeli
Les Guézoux
24800 – Vaunac

☎ 06 22 25 45 77

Mèl : lesguezoux@gmail.com

www.lesguezoux.com

SOMMAIRE

LA GAZETTE DE VAUNAC

Page 3- 4	<i>Le mot du Maire</i>
Page 5- 7	<i>Règlement Salle des Fêtes</i>
Page 8 - 19	<i>Vivre à Vaunac</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>Comité des fêtes (8)</i>• <i>Tricotpatch (9)</i>• <i>Chasse (10)</i>• <i>L'école (11 -19)</i>
Page 20 - 23	<i>Le Jardin</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>Info désherbage (20)</i>• <i>L'ambrosie (21-23)</i>
Page 24-25	<i>Jeux</i>
Page 26	<i>L'adressage</i>
Page 27	<i>Le CAUE</i>
Page 28	<i>Happy Habitat</i>
Page 29	<i>Le PLUI</i>
Page 30	<i>Infos diverses</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>Les escargots du Périgord</i>• <i>Les Gites de Vaunac</i>
Page 31	<i>Sommaire</i>

❖ *Informations à retrouver sur le site www.vaunac.fr*

Bien cordialement, M. le Maire et son équipe.